

ENTRETIEN

« Les femmes vont subir le plus durement la “réforme” »

MICHAËL ZEMMOUR. Maître de conférences à la Sorbonne, l'économiste démonte les arguments d'un gouvernement qui martèle depuis des semaines ses éléments de langage pour promouvoir une contre-réforme des retraites que la population rejette pourtant massivement. Et en profite pour évoquer d'autres perspectives. Éclairant...

BIO

2012

Thèse : *Économie politique des réformes de la protection sociale, une approche par le financement : le cas de l'Europe bismarckienne (1980-2007)*.

2019

Maître de conférences en économie à l'université Lille 1.

2021

Le *Système français de protection sociale*, coécrit avec J.-C. Barbier et B. Théret (La Découverte).

2022

Maître de conférences en économie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et codirecteur de l'axe « Politiques socio-fiscales » au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po.

Le gouvernement explique que sa contre-réforme « ne fait aucun perdant »...

Cette « réforme » vise à faire des économies à un rythme rapide sur les actifs aux portes de la retraite. Il y aura donc des perdants. Les efforts vont toucher tout le monde, mais les femmes, d'une part, et les personnes ayant commencé à travailler tôt, d'autre part, vont être les plus affectées. Les femmes, qui pouvaient partir à 62 ans à taux plein, soit 35 % des nouvelles retraitées, vont devoir décaler leur départ de deux ans, ce qui est un effort très important. Toutes les personnes qui terminent leur carrière en inactivité, au RSA ou au chômage, sont aussi très touchées. Ces dernières vont connaître une période d'inactivité plus longue du fait du décalage de l'âge de départ. Je crains une augmentation de cette poche de précarité pour 20 à 30 % de la population.

Pourtant, officiellement, les femmes seraient « mieux protégées »...

On ne peut pas dire que ce soit une « réforme » favorable aux femmes, à aucun point de vue. Actuellement, elles ont des pensions plus faibles que les hommes. Avec ce projet, les nouvelles retraitées vont passer, en moyenne, d'une pension équivalente à 81 % à celles des hommes à, au mieux, 82 %. Il n'y a donc aucune évolution.

L'étude d'impact réalisée par les services de l'État montre que les femmes vont devoir travailler huit à neuf mois supplémentaires, en moyenne, contre quatre à cinq mois de plus pour les hommes. Pourquoi ?

Il s'agit de moyennes qui prennent en compte des personnes non concernées par la « réforme », telles que celles en invalidité ou qui liquident leur retraite à 67 ans. Pour les personnes concernées par la « réforme », le report du départ serait plutôt de huit mois pour les hommes et de quatorze mois pour les femmes en moyenne. Par quels mécanismes ? Par le décalage de l'âge légal. La pire chose qui puisse vous arriver avec la « réforme », c'est un

décalage de deux ans de l'âge auquel vous pouvez partir à taux plein. C'est le cas, notamment, si vous deviez attendre 62 ans pour partir à taux plein et que vous devriez partir à 64 ans. Or, les femmes sont plus concernées par les départs à taux plein à 62 ans, car la plupart d'entre elles ne sont pas touchées par le dispositif de carrière longue, et que la validation de trimestres pour enfants leur permet, malgré une durée de cotisations moins longue, d'atteindre le taux plein à 62 ans pile. Avec la « réforme », elles vont perdre le bénéfice de ce dispositif. Ce sont donc bien les femmes qui vont subir le plus durement la « réforme ».

La création de nouveaux droits – une assurance vieillesse pour les aidants ou la prise en compte des périodes de congé parental dans la limite de quatre trimestres – est annoncée « pour être éligible soit au minimum de pension, soit au dispositif de départ anticipé en carrière longue ». Cela compense-t-il ces inégalités de genre ?

Pas du tout ! La prise en compte de quatre trimestres de congé parental et le congé pour aidant sont des dispositifs bien inspirés. Mais le congé parental pour une carrière longue concerne, au mieux, 3 000 personnes par an. De l'autre côté, quasiment une femme sur deux va être amenée à décaler jusqu'à deux ans sa retraite. Le gouvernement passe beaucoup de temps à détailler des mécanismes qui ne sont pas mauvais mais qui concernent un tout petit nombre de personnes. De l'autre côté, il y a une perte de droits massive. Et où se font les économies ? En majorité sur les femmes.

Le projet comprend aussi une revalorisation du minimum contributif, pour une carrière complète, à 1 200 euros brut. Est-ce une réelle avancée ?

Il y a un très gros malentendu, volontaire ou non, sur cette mesure. Le gouvernement communique abondamment sur un « minima de pension à 1 200 euros ». Or, ce ne sont pas 1 200 euros et ce n'est pas un minimum de



THIERRY NECTOUX

« Le déficit du système des retraites [est dû] à la baisse de la participation de l'État, sans compensation. »

pension. Il s'agit d'une revalorisation du minimum contributif qui va concerner, approximativement, 10 % des retraités actuels et futurs pour un montant moyen de 30 euros par mois pour les retraités futurs, et de 56 euros par mois en moyenne pour les retraités actuels. Des sommes assez modestes, donc. Est-ce que cela permettra d'attendre 1 200 euros ? Pas toujours. Beaucoup de personnes qui, aujourd'hui, perçoivent une retraite bien inférieure à 1 200 euros vont rester dans cette situation, certaines toucheront 25 euros à 100 euros supplémentaires, d'autres ne toucheront rien du tout...

Justement, c'est un autre élément de langage des tenants de la contre-réforme qui veut que les pensions, en moyenne, vont augmenter...

Dans l'étude d'impact du gouvernement, les pensions vont croître de 1 à 2 % en moyenne, toute population confondue. Le gain affiché est donc extrêmement faible, notamment en comparaison de ce que les personnes auraient gagné si elles avaient choisi de travailler plus longtemps dans le système actuel. En clair, il est demandé à la population de travailler beaucoup plus pour gagner très peu. En outre, il s'agit d'une hausse en trompe-l'œil.

La seule vraie augmentation, de l'ordre de 5 %, concerne le minimum contributif. Pour la grande majorité, c'est une revalorisation très faible pour un décalage de l'âge de départ très important.

Tous les camps en présence se réclament des analyses du Conseil d'orientation des retraites (COR). Comment comprendre cette situation ?

Le COR n'est pas là pour préconiser une politique mais pour mettre à disposition des informations et différents scénarios. À ce titre, il joue très bien son rôle et il est normal que chacun puise des informations dans ses rapports. Mais le gouvernement détourne les interprétations des rapports du COR pour dramatiser la situation et passer en force sa « réforme ». Dans sa synthèse, le COR hiérarchise ses informations selon leur importance. La première donnée à retenir, c'est que le système n'est pas en danger et que les dépenses sont stabilisées. Ensuite, le COR alerte sur le décrochage des pensions au cours des vingt ou trente prochaines années. Enfin, il affirme qu'il existe un déficit, qui n'est pas menaçant et qui est estimé à un demi-point de PIB dans les prochaines années. Le gouvernement retourne ce diagnostic en isolant le mot « déficit » et en mettant en scène un grave danger pour le système des retraites, ce qui n'est pas du tout le cas !

Il a été envisagé un temps de contraindre les entreprises à conserver leurs salariés les plus âgés. Qu'en est-il ?

L'emploi des seniors est un gros problème en France, et on s'en saisit en catastrophe à l'occasion de cette

« Le gouvernement détourne [le] rapport du COR pour dramatiser la situation et passer en force. »

« réforme » des retraites. Le problème principal, c'est que toutes les personnes de 58 ans, aujourd'hui sans emploi, sont concernées par ce projet, mais ne bénéficieront en rien des éventuelles mesures sur l'emploi des seniors. D'ailleurs, pour l'instant, le gouvernement envisage une obligation de publier un « index des seniors »*. Une sanction serait prévue si cet index n'est pas publié, et encore, cela ne concernerait que les grosses entreprises. C'est utile de donner une information, on le voit avec l'index pour l'inégalité femmes-hommes, mais cela n'est pas une solution en soi, et cela ne suffit pas à faire avancer rapidement les choses.

Quelles autres pistes seraient envisageables pour financer le système des retraites, si tant est qu'il y ait un problème budgétaire ?

Trouver 12 ou 18 milliards d'euros en cinq ans, à l'échelle du système des retraites qui représente 394 milliards par an, ce n'est pas très difficile. Évidemment, la solution la plus évidente serait la hausse modérée des cotisations sociales, qui serait d'autant plus facile à supporter si elle était assortie d'augmentations de salaire. Les montants nécessaires pour équilibrer le système à l'horizon 2027 sont assez faibles. J'avais chiffré que, pour trouver 12 milliards, il faudrait augmenter les cotisations de 14 euros par mois pour un salarié au Smic en 2027, 28 euros pour un salaire moyen, une somme à répartir entre employeur et salarié. On pourrait également revenir sur les exonérations de cotisations employeur, au moins sur celles qui concernent les plus hauts salaires, qui sont particulièrement inutiles et qui représentent plusieurs milliards. On pourrait, enfin, intégrer dans l'assiette des cotisations les éléments de salaire qui ne cotisent pas, comme les primes au point pour la fonction publique et l'épargne salariale ou la prime Macron pour le privé. Cela permettrait, à terme, de donner des droits aux salariés et, à court terme, de faire entrer de l'argent dans les caisses. Le déficit du système des retraites prévu pour les prochaines années n'est pas dû à une augmentation des dépenses mais à la baisse de la participation de l'État, sans compensation par des augmentations de cotisations. L'une des solutions serait donc que l'État maintienne son engagement dans le système de retraites. À cet égard, revenir sur la baisse des impôts de production qui a été décidée en 2020, 2023 et 2024 permettrait de dégager plusieurs milliards d'euros pour les caisses de l'État.

Pensez-vous qu'il serait judicieux de mettre à contribution les retraités fortunés ?

Il faut rappeler que les retraités ont fait des efforts ces dernières années. Les pensions ont été désindexées en 2015, ce qui a été reconduit plusieurs fois, et la hausse de la CSG, en 2018, cible directement les retraités. Ensuite, si l'on veut faire contribuer les plus fortunés, il n'y a pas de nécessité de cibler les retraités en tant que tel, et des outils tels que l'impôt sur le revenu ou la taxation sur le patrimoine peuvent être pertinents. Ceci dit, augmenter la CSG pour les retraités les plus fortunés, pour la passer à 9,2 comme pour les actifs, serait moins brutal que la « réforme » actuelle.

Ce projet peut-il avoir pour conséquence de développer la retraite par capitalisation ?

Ce qui fait le lit de la retraite par capitalisation, c'est le fait que les retraites vont décrocher dans les vingt ou trente prochaines années. Or, la « réforme » ne fait rien contre ce phénomène. Elle l'aggrave, même, par un mécanisme indirect. En décalant l'âge de départ, il est possible que les personnes les plus fortunées prennent une retraite anticipée. Ce phénomène s'observe déjà aux États-Unis ou en Allemagne, où quelques années avant la retraite, de nombreux cadres supérieurs arrêtent de travailler et vivent de leur fortune.

La démarche de l'exécutif témoigne-t-elle d'une méconnaissance de la réalité du travail ?

Oui. Il semble que le travail soit particulièrement intense en France et que l'usure des salariés y soit très importante, notamment dans les secteurs du nettoyage, du BTP, dans les Ehpad. Pour beaucoup, la retraite est vue comme une lumière au bout du tunnel. Les études montrent que, lorsqu'on est exposé à des facteurs de pénibilité, rester plus longtemps au travail aggrave ces facteurs. Or, l'étude d'impact ne dit rien sur la santé au travail. Le gouvernement [alors dirigé par Édouard Philippe, NDLR] avait supprimé quatre des dix critères de pénibilité [en 2017]. Il [l'actuel] en améliore deux mais pour partir deux ans plus tard. Il faudrait pourtant modifier les conditions de travail et adapter les postes pour qu'il soit possible de travailler jusqu'à l'âge de la retraite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, dans l'étude d'impact, il n'est pas non plus question de l'augmentation de la précarité avant la retraite. Le mot « RSA » n'est pas cité, et il y a très peu de choses sur le chômage. C'est donc clairement une « réforme » qui ne vient pas d'un diagnostic ni du système des retraites ni de la situation du travail. Un tel diagnostic appellerait d'autres actions.

■ ENTRETIEN RÉALISÉ PAR PAULINE PORRO

* Le 14 février, l'Assemblée nationale a rejeté l'article 2 sur l'index seniors.